



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N° 63-2023

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 09/05/2023 par la société AXIANS SERVICE INFRAS CENTRE – 220 RUE REGIS RAMAGE – 37250 SORIGNY

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de génie civil – tirage de câbles/raccordement pour la fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 15/05/2023 au 26/05/2023 et pour une durée de 11 jours la circulation sur la D114.1 LA GADELIERE sera réglementée pour permettre le bon déroulement de travaux de génie civil – tirage de câbles/raccordement pour la fibre optique. La circulation ne sera pas interdite mais basculée sur chaussée opposée et la signalisation se fera manuellement. Il sera interdit de stationner sur les zones de travaux.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société AXIANS SERVICE INFRAS CENTRE.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société AXIANS SERVICE INFRAS CENTRE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 09/05/2023



Le Maire,
Jacky GAULLIER